

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 14 février 2019	L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 février à 17h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 08 février 2019, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BONNEILH André, BORIE Daniel, BORIVANT Danièle, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, , THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

CARNEGIE Cynthia, GARRIGUES Michel, LAGREZE Georges, LARIVIERE Jérôme, LIFANTE Dominique, PICCOLI Jacques, TALET Marie-Louise.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BAYLE Brigitte procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Monsieur BIHOUEE Yann procuration à Madame BORIVANT Danièle,
Monsieur CARON Jean-Charles procuration à Monsieur VAYSSIERE Didier,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame VIDAL Aline procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 35 Pouvoir(s) : 9 Votants : 44
---	--

N°2019A-05-FIN : AUTORISATION DE PROGRAMME « CREATION D'UN PÔLE DE SANTE A FUMEL »

Monsieur Paul FAVAL, Vice-président, indique au conseil communautaire que les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires

affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté.

Le vote de l'autorisation du programme, qui est une décision budgétaire, est de la compétence du Conseil Communautaire et est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'ouverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation du 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer l'opération « Création d'un Pôle de Santé à Fumel » ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2019 :

	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels HT	208 333 €	583 334 €	791 667 €
Crédits de paiement prévisionnels TTC	250 000 €	700 000 €	950 000 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,

1°) - Approuve l'autorisation de programme n°19-02 – Création d'un Pôle de Santé à Fumel :

➤ Autorisation de programme n°19-02

	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels HT	208 333 €	583 334 €	791 667 €
Crédits de paiement prévisionnels TTC	250 000 €	700 000 €	950 000 €

Recettes prévisionnelles :

FNADT	100 000 €
FEADER	250 000 €
DEPARTEMENT	150 000 €
Autofinancement	291 667 €
Total HT	791 667 €

2°) - Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 février 2019



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 février 2019

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2019
